

Mettre en œuvre une métrologie des ambiances chimiques

Exposition aux produits CMR et cytotoxiques



Votre demande porte sur :

- Une démarche d'évaluation de l'exposition des salariés sur un poste donné.
- Des plaintes ou des gênes exprimées concernant les conditions d'utilisation des produits.
- Un besoin d'évaluation des performances d'un système de captage, d'aspiration, de ventilation...

Notre accompagnement vise à :

- Identifier les dangers intrinsèques aux produits et les risques associés aux installations ou aux conditions d'utilisation ;
- Mener les campagnes de métrologies atmosphériques et interpréter les résultats ;
- Caractériser l'exposition des salariés, les effets potentiels sur la santé ;
- Identifier les déterminants afin de donner des préconisations techniques et organisationnelles adaptées à l'entreprise.

Déroulement de l'intervention

1

Construction de la démarche

- Rendez-vous avec l'entreprise et présentation de l'activité concernée
- Choix du protocole (technique de prélèvement atmosphérique adaptée et phases d'activité concernées)
- Demande de devis d'analyse auprès de laboratoires agréés et organisation de la location du matériel requis

2

Investigations

- Pose des systèmes de prélèvement et gestion des échantillons
- Observations / Entretien sur le terrain
- Evaluation d'efficacité des équipements de captage de polluant (test fumigène, mesure de vitesse d'air)

3

Restitution

- Traitement des données fournies par le laboratoire d'analyse et interprétation des résultats
- Recherche de pistes d'actions
- Communication du rapport, restitution(s) dans l'entreprise



Votre contact privilégié :

Anne BARRERE
05 34 63 84 30
asti@ast-i.org

- ✓ Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ Certification Datadock
- ✓ Formation éligible au DPC (sous validation)



Datadock



CONSULTEZ NOTRE
SITE WEB !



www.ast-i.org

14 rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

05 34 63 84 30

SIRET 47953857100049

TVA intracommunautaire FR 92 479 538 571

Organisme de formation n°73 31 04405 31